



## AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

### Le Département de l'Hérault engage la concertation publique sur le projet de la Déviation Est de Montpellier – Section 2 : Boulevard Philippe Lamour/A709.

Du 6 juin au 11 juillet 2019 se tiendra un temps de concertation avec le public sur le projet routier Déviation Est de Montpellier – Section 2 : Boulevard Philippe Lamour/A709.

Par délibération en date du 11 février 2019, le Conseil Départemental a fixé les modalités de la concertation.

Les objectifs généraux de l'aménagement de la Déviation Est de Montpellier – Section 2 : Boulevard Philippe Lamour/A709 sont les suivants :

- poursuivre la réalisation d'une grande voirie de contournement général de l'agglomération montpelliéraine à l'est raccordée à l'autoroute A709 (ex A9),
- assurer la continuité du Boulevard Est de Liaison entre la RD65 et la RD613,
- adapter le réseau routier existant au mode de développement, notamment urbain le long de l'avenue de l'Europe (ligne 2 du Tram) et de soulager cette voirie du trafic de transit,
- assurer l'insertion de la voie dans le site, par une démarche de qualité environnementale et paysagère,
- améliorer et sécuriser les cheminements des deux-roues,
- limiter les nuisances.

La concertation publique, menée suivant les dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, se déroulera du 6 juin au 11 juillet 2019 inclus. Elle devra permettre :

- au public d'accéder aux informations relatives au projet
- de répondre aux interrogations du public ;
- d'échanger les points de vue, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser, d'enrichir le projet,

Les objectifs de la concertation sont de recueillir le maximum d'avis pour éclairer la décision, et pour enrichir les études préalables à l'enquête publique programmée ultérieurement.

Ainsi, pendant 36 jours, le public pourra s'exprimer et échanger sur le projet :

- en s'informant grâce aux documents disponibles sur le site internet du Département <http://www.herault.fr/deviation-est-montpellier> où il sera indiqué le lien vers un registre dématérialisé avec la possibilité de déposer des observations et propositions par voie électronique ;
- en consultant des panneaux d'information relatifs au projet, disponibles à l'**Hôtel du Département**, à la **Métropole de Montpellier**, à la Communauté d'**Agglomération du Pays de l'Or** et dans les mairies de **Saint-Aunès, Castelnau-le-Lez, Le Crès, Mauguio et Montpellier**, avec la possibilité de formuler des observations sur les registres de concertation disponibles dans les mairies de **Saint-Aunès, Castelnau-le-Lez, Le Crès, Mauguio et Montpellier**, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- en participant aux **2 réunions publiques** ouvertes à tous, qui se tiendront :

**Le 18 juin 2019 à 18h, salon Jean Bène, à l'Hôtel du Département, Montpellier**

**Le 24 juin 2019 à 18h, salle Polyvalente, Place du Colonel Deltour, Saint-Aunès**

- en adressant un courrier spécifique à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault - Hôtel du Département - Concertation DEM - Mas d'Alco – 1977 Avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 4.

A l'issue de cette période, un bilan de la concertation sera arrêté et rendu public. Ce document, qui rend compte des avis exprimés, sera soumis à l'approbation de l'assemblée départementale en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet.